

Les infos

Vendredi 16 février 2007



MÉGOTAGES

Le billet adressé par Daniel Bouton au personnel le jour de la Saint Valentin n'a rien d'un billet doux... pas le moindre romantisme dans ce panégyrique de l'argent, véritable source de sa satisfaction, et son appel à « continuer à donner », plaçant les actionnaires en tête de liste de ceux qui vont recevoir ce que nous « donnons ». Il faut dire qu'ils vont se goinfrer, 40% du résultat de 5,22 milliards en hausse de 18,6%, soit un peu plus de 2 milliards. Certes, nous profiterons, un peu, de cette manne au travers de l'intéressement qui va progresser et pour les détenteurs de parts du fonds E notamment, ce que la direction ne manque jamais de nous rappeler. Ceci ne nous empêchera pas de rappeler nous aussi à la direction que ces résultats ont un prix, et que l'appel à donner se traduit par une aggravation continue de la pression et du stress au travail. Et les actionnaires (du moins leurs hérauts) en redemandent ! Les commentaires des « analystes » n'ont pas manqué de souligner que la banque de détail en France était le « principal point noir ». La Tribune relève « la progression plus importante des frais généraux que celle du produit net bancaire », tandis que d'autres s'interrogent, « comment poursuivre au rythme affiché ces dernières années ? ». Le prix de ces résultats est aussi

payé par la société tout entière. Car ils sont prélevés forcément sur les richesses produites, vu que le rôle d'une banque est celui d'un intermédiaire. A comparer à d'autres chiffres, on peut légitimement se dire que ces milliards n'ont pas forcément une justification économique et sociale, car à vouloir s'aligner sur les standards anglo-saxons, nous sommes devenus une banque chère.

ON PART PAS DE ZÉRO

La première réunion de négociation d'un accord sur l'insertion des handicapés s'est tenue le 15 février. « On ne part pas de zéro » selon le directeur des relations sociales, Philippe Perain, mais on peut progresser... c'est le moins que l'on puisse dire, vu l'énorme retard de la Société Générale dans ce domaine, avec 42 embauches seulement sur les 3 dernières années. Le contexte de cette négociation est très particulier, car la loi, applicable depuis le 1^{er} janvier 2006, impose de lourdes pénalités aux entreprises qui ne satisfont pas au quota minimum d'emplois de handicapés de 6% de l'effectif, soit 1800 pour la Société Générale en France. La pénalité peut atteindre 1500 fois le SMIC par emploi manquant... même avec les « abattements » prévus par la loi, c'est un puissant encouragement à conclure un accord qui aura la propriété pour l'entreprise de l'exonérer de toute pénalité. Mais, foin de mauvais esprit, félicitons-nous de la bonne volonté réciproque d'aboutir, une volonté qui a permis que les propositions syndicales soient notées avec attention. Paradoxalement, la responsabilité la plus grande échouera dans cette négociation aux organisations syndicales, qui ne devront signer qu'au « juste prix ». Un premier texte qui doit nous parvenir dans quelques jours nous en dira plus sur l'engagement de la direction.



CGT Société Générale - SPB Société Générale
Paris La Défense 92972 CX - 01.42.14.30.68
cgt.sg@wanadoo.fr - spb.sg@laposte.net
Internet : www.premiumwanadoo.com/cgt.sg/
Intranet : Portail SG, Salariés France, Espace syndical, CGT